

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### (District Sainte-Rosalie)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **6 juillet 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 2 038 204, propriété de madame Rollande Malo.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour l'immeuble sis au 5305, rue des Seigneurs Est :

- 1) régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) ayant une marge avant de 3,15 mètres donnant sur la rue Guertin, alors que l'article 16.3.2.4 b) du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 6 mètres pour une marge avant;
- 2) un nombre de 3 cases de stationnement en cour avant, dont 2 localisées en façade de la résidence, alors que l'article 19.7.2.4 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 2 le nombre maximal de cases de stationnement en cour avant, sans empiéter sur la portion située en façade de la résidence;
- 3) une distance de 0 mètre entre une case de stationnement et le perron, alors que l'article 19.7.1.6 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 1,5 mètre entre une case de stationnement et un perron.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 3 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 17 juin 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA  
Greffière